

L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti

A large, bold, teal-colored number '23' is centered within a white circular background. The number has a slight drop shadow, giving it a three-dimensional appearance. The white circle is set against a light gray gradient background that transitions from top to bottom.

Comptes annuels

de la commission de
surveillance de la CCNT
www.ccnt.ch

Le rapport de l'auditeur

à la commission de surveillance sur les comptes annuels de
Office de contrôle de la CCNT, Bâle

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Office de contrôle de la CCNT, comprenant le bilan, le compte de résultat et le compte d'exploitation et annexe pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2023.

Responsabilité de la gérance

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales (art. 957 à 960e CO) et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (section 5.1 de la directive de novembre 2014), incombe à la gérance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la gérance est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion.

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2023 sont conformes à la loi suisse (art. 957 à 960e CO) et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (section 5.1 de la directive de novembre 2014).

Zurich, le 15 mai 2024

RSM Audit Switzerland AG



Viktor Frank
Expert-réviser agréé
Auditeur en charge



Erich Millbacher
Expert-réviser agréé

Annexe:

- Facture annuelle (du bilan, du compte des résultats et de l'appendice)

Bilan

Actifs per 31.12.2022

Actif circulant

Liquidités

Caisse	6'701.35
Compte postal	4'953'065.26
Comptes bancaires	5'512'130.93
Comptes bancaires EUR	87'735.50
Dépôts à terme	18'000'000.00

Total Liquidités **28'559'633.04**

Comptes de transfert **-19'346.40**

Autres créances à court terme **17'990.09**

Actifs de régularisation **316'160.00**

Total Actif circulant **28'874'436.73**

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Installation et mobilier	1.00
Véhicules	236'582.83

Total des immobilisations corporelles **236'583.83**

Total Actif immobilisé **236'583.83**

Total Actifs **29'111'020.56**

Passifs et capitaux propres

Capitaux étrangers

Capitaux étrangers à court terme

Créanciers (CCNT)	-1'783'557.49
Engagement envers le fonds d'exploitation	-1'209'479.51
Passifs transitoires	-26'500.00
Provisions à court terme CCNT	-4'358'472.54
Provisions à court terme Formation et perfectionnement	-2'776'817.50

Total Capitaux étrangers à court terme **-10'154'827.04**

Capitaux étrangers à long terme

Provisions Formation et perfectionnement	-6'930'422.04
Formation approuvée (non encore payée) Frais de cours et d'examen	-1'813'031.30
Formation approuvée (non encore payée) Compensation salariale	-1'698'535.36

Total Capitaux étrangers à long terme **-10'441'988.70**

Total Capitaux étrangers **-20'596'815.74**

Capitaux propres

Capital reporté	-7'511'824.65
Résultat	-1'002'380.17

Total Capitaux propres **-8'514'204.82**

Total Passifs **-29'111'020.56**

Les explications point par point en annexe, page 8 et suivantes

Compte d'exploitation

Recettes d'exploitation 2023

Recettes de contributions aux frais d'exécution de la convention	
Contributions d'employeurs	8'810'265.14
Contributions de salariés	1'013'181.40
Autres recettes	423'455.02
Peines conventionnelles	407'687.00
Total Recettes de contributions aux frais d'exécution de la convention	10'654'588.56
Recettes de contributions pour formation et perfectionnement	
Contributions d'employeurs	11'295'211.71
Contributions de salariés	1'298'950.51
Total Recettes de contributions pour formation et perfectionnement	12'594'162.22
Autres recettes	
Recettes financières	41'229.23
Total Autres recettes	41'229.23
Total Recettes d'exploitation	23'289'980.01

Charges d'administration

Charges de personnel	-361'221.83
Charges d'administration et d'informatique	
Locaux	-64'362.90
Véhicules	-15'355.79
Assurances de choses	-978.94
Recouvrements de créances	-187'947.10
Total Charges d'administration et d'informatique	-268'644.73
Autres Charges opérationnelles	
Charges de la commission de surveillance	-243'301.40
Système informatique	-38'391.24
Autres charges administratives	-11'583.57
Frais	-11'145.05
Total Autres Charges opérationnelles	-304'421.26
Amortissements	-30'965.33
Total Charges d'administration	-965'253.15

Charges d'exécution de la convention 2023

Charges pour prestations de tiers (Mise en page, impression, envoi, etc. CCNT)	- 13'129.59
Charges de personnel	-2'467'709.89
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-92'760.19
Véhicules	-107'490.51
Assurances de choses	-978.94
Système informatique	-403'108.03
Frais d'avocat	-96'683.75
Autres charges opérationnelles	-153'946.12
Frais	-167'500.92
Total Autres Charges opérationnelles	-1'022'468.46
Amortissements	-216'757.32
Affectations aux partenaires sociaux pour exécution de la convention	
Total employeurs	-1'700'000.00
Total employés	-1'700'000.00
Total Affectations aux partenaires sociaux	-3'400'000.00
Total Charges d'exécution de la convention	-7'120'065.26
<u>Charges de conseil et consultation juridique</u>	
Charges de personnel	-425'589.56
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-48'385.37
Assurances de choses	-978.94
Système informatique	-76'782.99
Autres charges opérationnelles	-42'438.44
Total Autres charges opérationnelles	-168'585.74
Total Charges de conseil et consultation juridique	-594'175.30
<u>Charges pour formation et perfectionnement</u>	
Charges de personnel	-310'170.32
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-14'813.17
Assurances de choses/recouvrements de créances	-978.94
Système informatique	-38'391.24
Autres charges opérationnelles	-62'548.87
Communication & marketing	-673'865.38
Total Autres Charges opérationnelles	-790'597.60
Formation et perfectionnement	
Prise en charge de coûts de cours et d'examens	-11'648'938.00
Prise en charge de coûts pour absence au poste de travail	-5'344'272.00
Administration externe	-450'000.00
Total Coûts de formation et perfectionnement	-17'443'210.00
Affectations aux partenaires sociaux pour formation et perfectionnement	
Total employeurs	-2'354'000.00
Total salariés	-2'058'058.00
Total Affectations aux partenaires sociaux	-4'412'058.00
Total Charges de formation et perfectionnement	-22'956'035.92

Les explications point par point en annexe, page 8 et suivantes

Autres charges 2023

Autres charges diverses	-47'341.05
Charges financières	-14'255.12
Total Autres charges	-61'596.17

Projets

Projet nouvelle informatique	
Projet nouvelle informatique	-490'353.30
Charges de personnel	-3'668.69
Total Projet nouvelle informatique	-494'021.99
Projet Communication	
Charges d'administration et d'informatique	-19'195.62
Autres charges opérationnelles	-5'791.78
CCNT Surveillance	-20'570.70
Service médias	-4'767.65
Total Projet Communication	-50'325.75
Total Projets	-544'347.74

Compte de résultat

Formation et perfectionnement	
Total Charges Formation et perfectionnement	-22'956'035.92
Total Recettes Formation et perfectionnement	12'594'162.22
Résultat Formation et perfectionnement avant constitution / dissolution des provisions	-10'361'873.70
Constitution / Dissolution de provisions	10'361'873.70
Résultat Formation et perfectionnement	0.00
Exécution, conseil, projets	
Total Charges exécution, conseil, projets	-9'285'437.62
Total Recettes exécution, autres recettes	10'695'817.79
Résultat exécution, conseil, projets	1'410'380.17
Attribution fonds opérationnels	0.00
Résultat avant dissolution / constitution des provisions	1'410'380.17
Provision (nCFE) 2023	-408'000.00
TOTAL RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1'002'380.17

Informations générales

Le champ d'application de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) a été étendu par Arrêtés du Conseil fédéral du 19 novembre 1998 (Arrêté initial), du 12 décembre 2016, du 15 février 2021, 30 novembre 2022 et 23 décembre 2023 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2024.

L'office de contrôle a pour tâches de vérifier le respect des dispositions de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés, d'informer les travailleuses et les travailleurs assujettis à la CCNT et d'octroyer à des tiers des renseignements au sujet de la CCNT.

Par ailleurs, la CCNT soutient la formation et le perfectionnement en cours d'emploi des collaboratrices et collaborateurs obligatoirement assujettis à la CCNT, en prenant en charge une partie des coûts de la formation et de la compensation du salaire.

Les associations contractantes sont :

- GastroSuisse (employeurs)
- Hotel & Gastro Union (employés)
- Hotelleriesuisse (employeurs)
- SCA Swiss Catering Association (employeurs)
- Syna (employés)
- Unia (employés)

La Commission de surveillance est une société simple au sens de l'art. 530 Ss CO, sans but lucratif, dont le siège se trouve à Bâle.

En moyenne annuelle, l'office de contrôle a occupé en 2023 un total de 26 collaboratrices et collaborateurs (postes exprimés à plein temps).

Principes importants d'évaluation et d'établissement du bilan

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur la présentation des comptes et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (directives de novembre 2014). Les principes importants appliqués pour l'établissement du bilan et l'évaluation qui ne sont pas réglés dans le Code des obligations et dans les directives du SECO sont décrits ci-après.

Contributions aux frais d'exécution

Les contributions aux frais d'exécution sont déclarées et payées chaque année par chaque établissement. La déclaration est effectuée en décembre de chaque année. Le délai de paiement des contributions aux frais d'exécution est le 31 janvier de l'année suivante.

Recettes provenant des employeurs et des employés organisés et non organisés

Les recettes provenant des employés et des employeurs sont indiquées comme montant total pour chacune de ces deux catégories. Dans l'annexe, une distinction est faite entre employeurs et employés organisés ou non sur la base de quorums.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire déterminé en fonction des principes fiscalement reconnus de l'AFC.

Indications concernant le bilan et le compte d'exploitation

Bilan

Provisions à court terme de la CCNT

Site internet etc.	50'000.00
TED	650'000.00
Vacances non prises	300'000.00
Nouveau champ d'application	450'000.00
Communication	116'188.10
Litiges juridiques	150'000.00
Prévoyance professionnelle LPP	100'000.00
Retraite anticipée	400'000.00
Ancienneté	300'000.00
Recherche de personnel	100'000.00
	2'616'188.10

Provisions à court terme formation et perfectionnement

Montants budgétaires 2023 encore non utilisés	2'776'817.50
---	---------------------

Provisions à long terme formation et perfectionnement

Progresso	850'000.00
Formation professionnelle	250'000.00
Concept de perfectionnement	800'000.00
Montants budgétaires 2023 non utilisés	6'952'500.54
	8'852'500.54

Compte d'exploitation

Exécution de la convention :

recettes de contributions d'employés (base : quorums)

Travailleurs organisés (16%)	1'409'642.42
Travailleurs non organisés (84%)	7'400'622.72
	8'810'265.14

Exécution de la convention :

recettes de contributions d'employeurs (base : quorums)

Employeurs organisés (90%)	911'863.26
Employeurs non organisés (10%)	101'318.14
	1'013'181.40

Formation et perfectionnement : recettes de contributions d'employés (base : quorums)

Travailleurs organisés (16%)	1'807'233.87
Travailleurs non organisés (84%)	9'487'977.84
	11'295'211.71

Formation et perfectionnement :

recettes de contributions d'employeurs (base : quorums)

Employeurs organisés (90%)	1'169'055.46
Employeurs non organisés (10%)	129'895.05
	1'298'950.51

Peines conventionnelles : recettes de contributions d'employeurs

Employeurs organisés	322'073.13
Employeurs non organisés	85'614.38
	407'687.50

Encaissement

Charges d'encaissement des contributions	50'638.60
Charges de recouvrement de créances	137'308.50
	187'947.10

Charges de la commission de surveillance

Séances ordinaires	66'061.60
Séances supplémentaires	42'900.00
Président, séances ordinaires	37'305.60
Président, mandats supplémentaires	39'000.00
Frais divers	58'034.20
	243'301.40

Affectations aux partenaires sociaux pour l'exécution de la convention

Hotel & Gastro Union	654'000.00	
Unia	613'000.00	
Syna	433'000.00	
Total employés		1'700'000.00
GastroSuisse	1'122'000.00	
HotellerieSuisse	408'000.00	
SCA Swiss Catering Association	170'000.00	
Total employeurs		1'700'000.00
		3'400'000.00

Affectations aux partenaires sociaux pour la formation et le perfectionnement

Hotel & Gastro Union	1'926'000.00	
Unia	132'058.00	
Syna	0.00	
Total employés		2'058'058.00
GastroSuisse	1'271'160.00	
HotellerieSuisse	847'440.00	
SCA Swiss Catering Association	235'400.00	
Total employeurs		2'354'000.00
		4'412'058.00

L'office de contrôle ne rembourse aucun montant à des employeurs et des employés organisés.

L'office de contrôle n'alloue aucun montant à des commissions paritaires régionales.

Utilisation, par les partenaires sociaux, des montants alloués

(conformément aux indications des partenaires sociaux. Ceux-ci ont l'obligation de présenter tous les ans un rapport au SECO sur l'utilisation des fonds affectés à un but précis.)

	Exécution de la convention	Formation et perfectionnement
GastroSuisse		
Charges affichées	1'531'974.00	20'008'221.00
Affectation de la CCNT	1'122'000.00	1'271'160.00
Hotel & Gastro Union		
Charges affichées	1'356'277.95	4'354'883.10
Affectation de la CCNT	654'000.00	1'926'000.00
HotellerieSuisse		
Charges affichées	648'599.00	1'799'281.00
Affectation de la CCNT	408'000.00	847'440.00
SCA Swiss Catering Association		
Charges affichées	245'300.00	971'200.00
Affectation de la CCNT	170'000.00	235'400.00
Syna		
Charges affichées	527'377.77	0.00
Affectation de la CCNT	433'000.00	0.00
Unia		
Charges affichées	4'451'200.00	461'300.00
Affectation de la CCNT	613'000.00	132'058.00

Conseil

Régularisation des prestations Exécution de la convention/ conseil

Les inspecteurs contrôlent l'application de la convention. En cas de non-respect des dispositions en vigueur, ils conseillent les entreprises pour leur éviter toute erreur. Les deux missions étant concomitantes, il est impossible de les imputer de manière précise à l'un ou l'autre des exercices.

Le service juridique vous renseigne sur l'application de la convention collective de travail.

Formation et formation continue

Soutenus financièrement sont les collaborateurs travaillant dans un établissement qui, au moment de l'inscription à un cours de formation ou de perfectionnement, est obligatoirement assujéti à la CCNT pour l'hôtellerie-restauration.

L'offre est également accessible chaque année, dans chaque entreprise, à une personne non obligatoirement soumise à la CCNT (p. ex. le chef de l'établissement ou un membre de sa famille).

En principe, pendant les jours de participation à un cours de formation ou de perfectionnement, l'établissement paie le salaire ordinaire à la collaboratrice ou au collaborateur. Ce montant fait généralement l'objet d'une compensation. Le montant journalier de la compensation du salaire dépend du stage de formation suivi.

Afin de limiter les conséquences de la pandémie sur l'hôtellerie-restauration et de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui y est liée, les partenaires sociaux ont lancé en janvier 2021 une offensive nationale en faveur de la formation:

L'ensemble des frais de cours pour toutes les formations et perfectionnements soutenus financièrement par la CCNT ont été pris en charge jusqu'à fin 2023. De plus, les compensations salariales versées aux employeurs ont été substantiellement augmentées. À partir de 2024, le projet de formation se poursuivra comme avant la pandémie et l'offensive en faveur de la formation. Les coûts de la formation et de la compensation des salaires continuent à être pris en charge, mais dans une moindre mesure. Le nombre de subventions revient au niveau d'avant l'offensive en faveur de la formation.

Actuellement, les stages de formation suivants bénéficient d'un soutien :

- Fide-Cours de langue gastronomie / hôtellerie
- Progresso pour le personnel sans formation
- Progredir, projet de formation pour l'émigrante et l'émigrant
- Formations initiales en cours d'emploi avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
- Formations initiales en cours d'emploi avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- Examens professionnels fédéraux
- Examens professionnels supérieurs fédéraux
- École supérieure EPD
- Perfectionnements divers

(L'offre actuelle complète est en ligne sur www.formation-incluse.ch)

Les montants budgétisés mais non utilisés sont alloués à des provisions. Ces provisions sont ensuite utilisées pour la couverture des coûts en cas de dépassements du budget.

